

| Numéro de dossier : 1100963067 | |
|---|---|
| Unité administrative responsable | Arrondissement Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises |
| Niveau décisionnel proposé | Conseil municipal |
| Sommet | - |
| Projet | - |
| Objet | Adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité propre au site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine - 3100, rue Rachel Est. |

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal :

1. D'adopter un Règlement modifiant le chapitre d'arrondissement du Plan d'urbanisme afin de créer un nouveau secteur de densité sur les terrains portant les numéros de lot 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec situés au sud de la rue Rachel et de part et d'autre de la rue Marcel-Pepin (partie ouest du site de l'ancien centre Raymond-Préfontaine).
2. De mandater l'Office de consultation publique de Montréal de tenir l'audience publique requise à l'article 89.1. de la Charte de la Ville de Montréal.

-- Signé par Paul BOURRET/MONTREAL le 2011-02-18 10:10:58, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Paul BOURRET

Directeur
Rosemont - La Petite-Patrie , Bureau du directeur
d'arrondissement

Numéro de dossier : 1100963067